

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-deux, le six du mois de juillet à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLE

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} juillet 2022

Absents excusés : M. Maurice ROBIDOU a donné procuration de vote à M. André DUBOURG
M. Yves BIGOT a donné procuration de vote à M. FOURRIER
Mme Françoise MOUCHEL a donné procuration de vote à Mme COLUSSI
M. Guy VIDELOUP a donné procuration de vote à Mme CHARMEUX
M. Daniel BONHOMME

**DELIBERATION 51/2022 – ACQUISITION DE PANNEAUX
D'AGGLOMERATION**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 9 Votants : 13

Monsieur FOURRIER présente les devis pour l'acquisition de trois panneaux d'informations type totem pour les entrées d'agglomération, qui souhaitent la bienvenue à Saint-Broladre et informent sur les principaux équipements et commerces de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- **APPROUVENT l'acquisition de trois panneaux d'informations type totem auprès de la société Signaux Girod, pour un montant de 2 297.41 € HT soit 2 756.89 € TTC**
- **AUTORISENT Monsieur Le Maire à signer le devis et toutes les pièces relatives à ce dossier**

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,
Après affichage le 12 juillet 2022
et transmission en Préfecture, le 12 juillet 2022
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,

Le 12 juillet 2022

Le Maire, Jean-François GOBICHON

